



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire. Les convocations individuelles ont été envoyées le 13/02/2025, l'ordre du jour a été affiché en mairie le 13/02/2025. En application de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Stéphane BOURY est désigné secrétaire et accepte cette fonction.

Conseillers présents : M GOUPIL Jean-Pierre, M BOURY Stéphane, M HUREL Alain, M CATHERINE Gilles, M TABI Hassen, M LANGLOIS Lionel, M CHANCEREL Jean-Claude, M DESERT Mickaël, Mme LETELLIER Arlette, Mme BOUQUEREL Florence,

Conseillers ayant donné pouvoirs : Mme Florence BOUQUEREL à M BOURY Stéphane, M CHRETIEN Jacky à M GOUPIL Jean-Pierre.

Conseillers absents ou excusés :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du 16 janvier 2025
- Travaux de rénovation énergétique et extension de l'école : Etude d'impact
- Travaux de rénovation énergétique et extension de l'école : Demande de subvention
- Présentation du Compte Financier Unique 2024
- Ebauche de Budget Primitif 2025
- Questions diverses

Conseillers en exercice	11
Pouvoirs	2
Conseillers présents	9
Conseillers votants	11

## **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2025**

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération N°2025-05 : Travaux de rénovation énergétique et extension de l'école : Etude d'impact**

#### **Etude d'impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement liées au projet de rénovation énergétique et d'extension de l'école**

Vu l'article L.1611-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 vient préciser la portée chiffrée de la notion d'opération exceptionnelle d'investissement en fonction de la catégorie et du nombre d'habitants de la collectivité.

Codifié à l'article D.1611-35 du CGCT, le décret précise que « *l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est jointe à la présentation du projet d'opération exceptionnelle d'investissement à l'assemblée délibérante, qui peut intervenir à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou du vote d'une décision budgétaire ou lors d'une demande de financement* ».

Cette étude d'impact est obligatoire pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils suivants :

- Pour les communes et les EPCI dont la population est inférieure à 5 000 habitants, le seuil est fixé à 150% des recettes réelles de fonctionnement.

#### Plan de financement prévisionnel

Rénovation énergétique	235 500,00	DETR/DSIL	265 179,00
Extension	262 000,00	Fonds Vert	122 270,00
Etudes et maîtrise œuvre	133 250,00	Sdec	52 437,00
Aléas	15 000,00	Fonds propre	205 864,00
Total dépenses	645 750,00	Total recettes	645 750,00

Il est à noter que la partie extension est à réaliser en accord avec les communes membres du RPI et qu'une participation du SIVOM des 3 Communes est attendue.

### **ANALYSE RETROSPECTIVE PLURIANNUEL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		2021	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	38 724,37	36 248,52	36 228,70	40 983,90
012	Charges de personnel	67 262,55	86 742,45	81 818,68	68 171,21
65	Autres charges de gestion courante	113 327,65	108 356,19	119 545,48	134 745,18
66	Charges financières	550,45	491,38	431,81	371,71
67	Charges exceptionnelles	1 807,59	-	9,82	

023	Virement à la section investissement	-	-		
042	Opération d'ordre	4 000,00	-		5 799,27
	Total dépenses de fonctionnement	225 672,61	231 838,54	238 034,49	250 071,27

Recettes		2021	2022	2023	2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	91 648,22	100 080,14	165 547,70	220 958,95
013	Atténuation de charges	7 963,97	26 553,06	9 795,2	151,00
004	Produits des services	826,23	3 102,88	3 891,71	3 827,07
73	Impôts	148 817,97	160 177,55	167 242,48	59 445,06
731	Fiscalité locale				104 920,00
74	Dotations et participations	70 055,26	90 972,79	98 703,09	100 505,71
75	Autres produits de gestion courante	5 995,10	13 363,98	13 573,26	15 185,35
	Total recettes de fonctionnement	325 306,75	394 250,40	458 753,44	504 993,14

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, comprend la participation communale au SIVOM des 3 Communes, l'un est objectif de la rénovation énergétique et de l'extension de l'école est de réduire le montant annuel versé au SIVOM des 3 Communes.

Participation au SIVOM des 3 Communes

	2021	2022	2023	2024
Participation des communes	156 527.00	137 746.29	157 366.75	162 330.00
Participation Saint Pierre-Canivet	66 440,12	60 281,40	66 057,15	83 313,07

Le fait de ramener la classe de Soulangy à Saint Pierre-Canivet permettra de supprimer le transport en bus du midi ainsi que les frais de fonctionnement de la classe qui seraient mutualisés avec le site de Saint Pierre-Canivet. Il est estimé une économie d'environ 40 000€ par an pour le SIVOM, soit environ 15 000€ pour la commune.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, comprend également les étalements de charges versées au SDEC Energie, dont l'un se termine en 2024.

Echéancier Rue du Lavoir

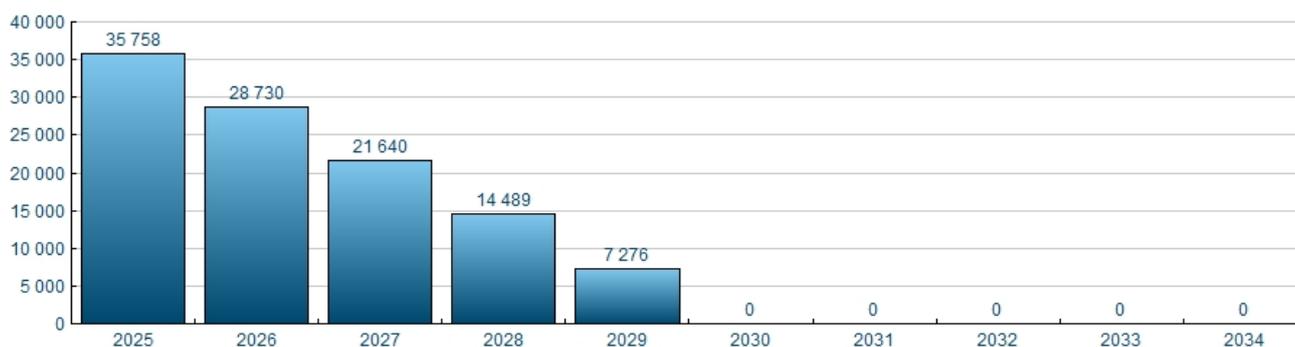
	Date	Montant
<b>Part non étalée</b>		
<b>Part étalée</b>	28-sept-2016	6 353,00 €
	28-sept-2017	6 353,00 €
	28-sept-2018	6 353,00 €
	28-sept-2019	6 353,00 €
	28-sept-2020	6 353,00 €
	28-sept-2021	6 353,00 €
	28-sept-2022	6 353,00 €
	28-sept-2023	6 353,00 €
	28-sept-2024	6 353,00 €
	28-sept-2025	6 353,00 €
	28-sept-2026	6 353,00 €
	28-sept-2027	6 353,00 €

Echéancier VC 302

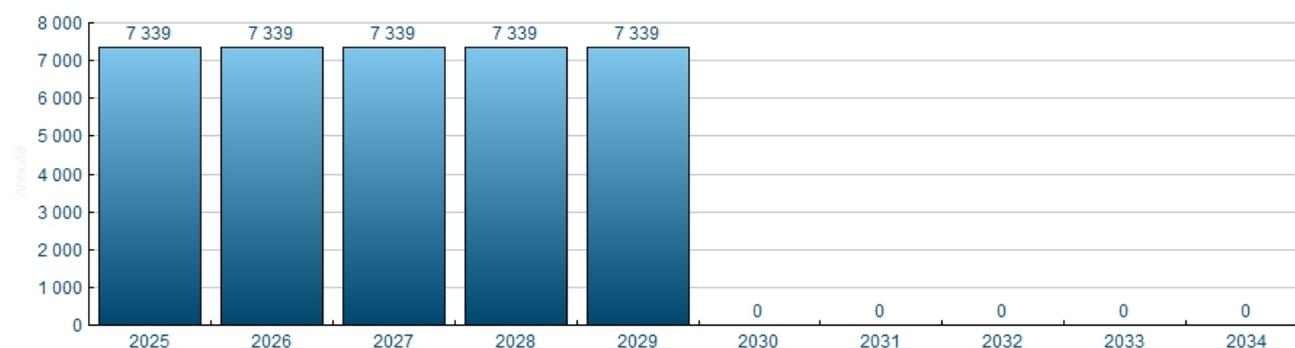
	Date	Montant
<b>Part non étalée</b>	11-mai-2012	8 050,00 €
<b>Part étalée</b>	15-juin-2013	6 517,31 €
	15-juin-2014	6 517,31 €
	15-juin-2015	6 517,31 €
	15-juin-2016	6 517,31 €
	15-juin-2017	6 517,31 €
	15-juin-2018	6 517,31 €
	15-juin-2019	6 517,31 €
	15-juin-2020	6 517,31 €
	15-juin-2021	6 517,31 €
	15-juin-2022	6 517,31 €
	15-juin-2023	6 517,31 €
	15-juin-2024	6 517,31 €

## Emprunt

Emprunt en cours



Annuités à venir



La dernière annuité du seul emprunt en cours sera remboursée en 2029.

## HYPOTHESES D'INVESTISSEMENT

Plan de financement prévisionnel

Rénovation énergétique	235 500,00
Extension	262 000,00
Etudes et maîtrise œuvre	133 250,00
Aléas	15 000,00
TVA	102 500,00
Total dépenses	748 250,00

DETR/DSIL	265 179,00
Fonds Vert	122 270,00
Sdec	52 437,00
Fonds propre	58 364,00
Emprunt	250 000,00
Total recettes	748 250,00

Ce projet n'est réalisable qu'avec le soutien de l'état, et il faudra contracter un emprunt afin de limiter un transfert du fonctionnement vers l'investissement.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

**Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre le projet de travaux de rénovation énergétique et extension de l'école.

### **Délibération N°2025-06 : Travaux de rénovation énergétique et extension de l'école : Demande de subvention**

Le montant total des travaux est estimé à 645 750.00€ HT. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire des demandes de subventions pour ces travaux de rénovation énergétique et extension de l'école :

- Auprès de la Préfecture du Calvados – DETR / DSIL et Fonds Verts.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

**Demande** à Monsieur le Maire d'effectuer des demandes de subventions pour les « Travaux de rénovation énergétique et extension de l'école » auprès :

- De la Préfecture du Calvados – DETR / DSIL et Fonds Verts.

**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes demandes de subventions pour ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire et à effectuer les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

**Précise** que les travaux seront inscrits au Budget Primitif 2025.

**Précise** que les travaux ne seront pas réalisables sans le soutien de l'État.

Les travaux ne seront engagés qu'après la réception des attestations mentionnant que les dossiers sont complets et acceptés, sans ce soutien les travaux ne seront pas réalisés.

### **Présentation du Compte Financier Unique**

La commune est inscrite dans la phase d'expérimentation du Compte Financier Unique qui sera obligatoire en 2026. Le CFU va remplacer le Compte Administratif, tenu par l'ordonnateur, et le Compte de Gestion, tenu par le comptable public, en un document commun.

L'objectif étant de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs.

Ainsi il est distribué aux conseillers un détail des comptes de dépenses et recettes du budget 2024 qui leur sera soumis au vote prochainement.

### **Ebauche du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Maire présente aux conseillers 2 ébauches de BP pour l'année 2025, avec et sans les travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école.

### **INFORMATIONS**

- Réunion de rendu de l'Avant-Projet Définitif le 05/03/2025 à 15h30, Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir y participer.
- Course des Tulipes le 06/04/2025 : Monsieur Boury demande aux conseillers s'ils sont disponibles pour aider lors de la course.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance, Stéphane BOURY

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL